

58 rue Raulin  
69007 Lyon  
Tél. : 04 72 41 74 42  
Port. : 07 82 23 51 67  
E-mail : auvergnehonealpes  
@confederationpaysanne.fr  
www.aurapaysanne.fr

@ConfAURA

@ConfPaysanneAURA

**Antennes Départementales**

**Ain**

01 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 04 74 45 25 59

**Allier**

63 Lempdes  
Tél. : 04 66 54 76 13

**Ardèche**

07 Privas  
Tél. : 04 75 64 49 93

**Cantal**

15 Aurillac  
Tél. : 04 71 43 30 50

**Drôme**

26 Crest  
Tél. : 04 75 25 21 72

**Isère**

38 Grenoble  
Tél. : 04 76 09 26 05

**Loire**

42 Chamboeuf  
Tél. : 04 77 26 51 95

**Haute-Loire**

43 Le Puy-en-Velay  
Tél. : 04 71 04 26 78

**Puy-de-Dôme**

63 Lempdes  
Tél. : 04 73 14 14 11

**Rhône**

69 Lyon  
Tél. : 04 78 38 33 97

**Savoie**

73 Saint-Baldoph  
Tél. : 04 79 60 49 14

**Haute-Savoie**

74 Annecy  
Tél. : 04 50 88 18 47

Monsieur le Président,  
Chambre régionale d'agriculture  
Auvergne-Rhône-Alpes  
23 rue Jean Baldassini  
AGRAPOLE  
69364 LYON Cedex 07

Lyon, le 10 septembre 2021

**Objet :** Apiculture - Bilan de saison et aides au nourrissement

Monsieur le Président,

La Chambre régionale d'agriculture organise son comité de filière apicole la semaine prochaine. Par ce courrier nous souhaitons faire remonter les problèmes rencontrés par nos adhérent.e.s.

Tout d'abord, l'année 2021 a été une année éprouvante pour les apiculteurs, les premiers retours font état d'une récolte à 30 % d'une année classique sur quasiment tous les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. A cela s'ajoute une infestation marquée du varroa. Cette année, les apiculteurs ont été particulièrement dépendant du gasoil (déplacements fréquents des ruches pour espérer une miellée correcte) et du sucre pour maintenir en vie les ruchers, ce qui a occasionné des coûts de production supplémentaires. La production d'essaim a été si faible que chez de nombreux collègues il y a une perte de cheptel.

Ces aléas climatiques viennent **s'ajouter à une année 2019 également difficile**. Nous sommes inquiets pour les jeunes apiculteurs en cours d'installation ou tout juste installés qui n'ont pas les stocks pour tenir deux années difficiles aussi proches l'une que l'autre.

Aujourd'hui, les indemnités liées aux calamités agricoles ne sont pas satisfaisantes, nous demandons donc que l'aide au nourrissement soit reconduite dans des bases plus ouvertes que l'année passée. **Nous proposons que le seuil du nombre de ruches soit aligné sur celui des calamités (70 ruches) avec une attention toute particulière aux installations progressives** qui sont nombreuses en apiculture et qui sont fragilisées par ces deux années éprouvantes. Les modalités de contrôle doivent rester souples. Aucun apiculteur ne doit rester sur la touche après cet été.

La plupart des apiculteurs n'ayant pas eu accès aux aides liées au gel, il serait important que **la Chambre régionale d'agriculture exige de la Région une enveloppe conséquente pour notre filière apicole** au regard de ce qui se pratiquer dans d'autres filières.

Nous vous prions de recevoir l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour la Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes,  
Olivier Gachet, apiculteur et élu à la Chambre d'agriculture de la Loire